

La prime peut également être mise en place par décision unilatérale de l'employeur qui en informe au préalable, le comité social et économique.

Comment la prime est-elle versée ?

La prime de partage de la valeur peut être versée rétroactivement à partir du 1^{er} juillet 2022.

Le versement peut être réalisé en une ou plusieurs fois, dans la limite d'une fois par trimestre, au cours de l'année civile.

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

[Comment mettre en place la participation dans votre entreprise ?](#)

[Comment mettre en place l'intéressement dans votre entreprise ? < http://r/entreprises/comment-mettre-en-place-linteressement-dans-votre-entreprise>](#)

En savoir plus sur la prime de partage de la valeur

[La prime de partage de la valeur < https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/la-remuneration/article/la-prime-de-partage-de-la-valeur >](https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/la-remuneration/article/la-prime-de-partage-de-la-valeur) sur le site du ministère du Travail

[Le point sur la prime de partage de la valeur < https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/le-point-sur-la-prime-de-partage.html >](https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/le-point-sur-la-prime-de-partage.html) sur le site de l'Urssaf

[La prime de partage de la valeur sur le site de CIDEA](#) Vous souhaitez tout de suite recevoir toutes nos informations utiles et pratiques ?

Abonnez-vous aux lettres d'information Bercy infos !

Je m'abonne

Ce que dit la loi

Article 1^{er} de la loi n° 2022-1153 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence

pour la protection du pouvoir d'achat <
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046186723>>

Thématiques : [Fiscalité](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

Partager la page   

 Fermer.

Vous souhaitez recevoir gratuitement toutes nos informations utiles et pratiques ?

Abonnez-vous aux lettres d'information Bercy infos !

Je m'abonne